

**DELIBERATION N° 95/81 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A L'ACTUALISATION DE
LA CARTE DES FORMATIONS SUPERIEURES 1994 - 1998**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 1995

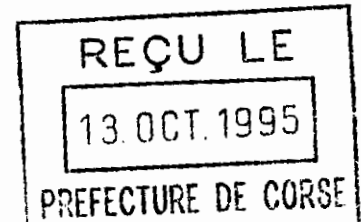
L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le vingt-six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Jean CASTA
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Ours Ange-Pierre GRIMALDI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul COMBETTE
M. Paul-Donat POLI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI



ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Jacques FIESCHI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Michel MORETTI, Pierre POGGIOLI, Jean-Guy TALAMONI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 94/02 AC de l'Assemblée de Corse du 20 janvier 1994 portant adoption de la carte des formations supérieures et des activités de recherches universitaires pour la période 1994 - 1998,
- VU** la délibération n° 95/39 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 1995 relative à la convention tripartite entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse, portant adoption de la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire de la Corse pour la période 1994 - 1998,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel n° 95/12 du 15 septembre 1995,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission de la culture présenté par M. Jean-Charles COLONNA,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la proposition d'actualisation de la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire (1994-1998) pour l'Académie de la Corse comportant l'habilitation d'un diplôme d'études universitaires générales "Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives" (D.E.U.G. STAPS).

ARTICLE 2 :

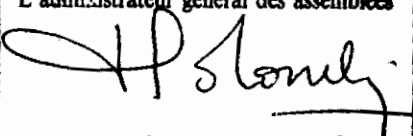
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 26 septembre 1995

Pour ampliation,

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour le président de l'Assemblée
de Corse et par délégation
L'administrateur général des assemblées



José COLOMBANI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

